



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

Budapest (Hongrie), 27-28 septembre 2023

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. Questions liminaires

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
2. Élection des rapporteurs

II. Thème technique principal:

Utilisation durable des ressources en terres et en eau en Europe et en Asie centrale

3. Utilisation durable des ressources en terres et en eau en Europe et en Asie centrale

Ce sujet a été choisi dans le but d'examiner de manière intégrée les difficultés liées à l'utilisation durable des ressources en terres et en eau en Europe et en Asie centrale. La dégradation des terres, la salinisation des sols, l'absence de mécanismes adéquats relatifs aux régimes fonciers, le stress hydrique et le changement climatique comptent parmi les principaux problèmes qui touchent la région. Les phénomènes extrêmes, tels que les sécheresses et les crues soudaines, sont devenus une réalité dans de nombreux pays, démontrant la nécessité d'une bonne gestion et d'une bonne gouvernance des ressources en eau – lesquelles doivent être assurées de façon intégrée et selon une approche transfrontière –, associées à une gestion durable des terres et des sols et à une bonne gouvernance des régimes fonciers. L'innovation consiste à établir des liens entre ces différents sujets à un haut niveau et à adopter une approche multidisciplinaire et multisectorielle.

Une approche régionale s'impose en ce qui concerne l'orientation stratégique et les structures de gouvernance des terres et de l'eau afin de garantir l'utilisation durable de ces ressources naturelles. Une telle approche contribuerait également à la mise en place de systèmes alimentaires plus résilients, à la promotion des services écosystémiques et à la conservation de la biodiversité dans la région. Cela permettrait aux pays de renforcer leur production de biens et services de façon durable, d'améliorer la nutrition et les moyens de subsistance et de mettre en commun les bonnes pratiques, les données d'expérience et les enseignements retenus, ce qui contribuerait à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier les cibles 6.4 et 15.3.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

La gestion et la gouvernance intégrées des ressources en terres et en eau sont essentielles à l'utilisation durable de ces ressources. La Commission sera invitée à examiner de manière approfondie ces questions, qui constituent des sous-thèmes du principal thème technique. Chaque sous-thème englobera également des aspects transversaux du nexus terres-eau, en particulier le changement climatique, la biodiversité, l'égalité des genres et la sécurité alimentaire.

4. Renforcement de la résilience et de la durabilité des systèmes agroalimentaires nationaux grâce à une gestion intégrée des ressources en terres et en eau en Europe et en Asie centrale

Les terres et l'eau sont essentielles au développement agricole durable. Or, plusieurs pays en Europe et en Asie centrale sont soumis à un stress hydrique et sont de plus en plus touchés par la dégradation des terres et la salinisation des sols. Il en résulte une pression croissante sur des ressources hydriques limitées, laquelle entraîne une rude concurrence entre tous les secteurs autour des ressources en eau, réduisant la disponibilité de l'eau pour les systèmes agroalimentaires durables, avec des conséquences dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de la sécurité alimentaire ainsi que de l'utilisation des terres et des régimes fonciers. La dégradation des forêts exacerbe encore ce problème, étant donné que les forêts jouent un rôle clé dans la sécurité de l'approvisionnement en eau et la régulation de l'eau, et contribuent par conséquent à satisfaire les besoins du secteur agricole.

Dans le même temps, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de réformes du secteur agroalimentaire sont variables d'un pays à l'autre, en raison des difficultés que ceux-ci ont à définir des cadres juridiques et pratiques permettant une réelle coordination intersectorielle. L'analyse de la performance de ces politiques et la facilitation de l'élaboration de politiques améliorées et intégrées relatives aux terres et à l'eau dans le secteur agroalimentaire permettra de renforcer la gestion durable des ressources en terres et en eau dans la région.

La gestion intégrée des ressources en terres et en eau aura également des répercussions sur plusieurs dimensions transversales, qui influenceront à leur tour sur elle. Ainsi, une bonne gouvernance n'est possible que si les dimensions liées au genre sont adéquatement prises en compte. En outre, la gestion des ressources en terres et en eau doit tenir compte du changement climatique, de la conservation de la biodiversité, de l'utilisation durable des ressources naturelles, de la restauration des écosystèmes et de la sécurité alimentaire.

Les membres sont invités à mettre en commun leurs données d'expérience concernant la gestion intégrée des ressources en terres et en eau ainsi que leurs recommandations sur les politiques à mener pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable.

5. Gouvernance foncière et neutralité en matière de dégradation des terres en Europe et en Asie centrale

Les problèmes tels que l'absence de transparence des systèmes de gouvernance foncière, la fragmentation des terres et leur utilisation inefficace sont courants dans plusieurs pays de la région. Au titre de ce sous-thème, la Commission est invitée à réfléchir aux façons d'améliorer la gouvernance foncière et les régimes fonciers dans le cadre d'une approche intégrée de la gestion durable des ressources naturelles, en particulier au moyen d'interventions de grande envergure portant sur la gestion des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, la restauration des écosystèmes et la conservation de la biodiversité. Les possibilités qu'offrent le regroupement des terres à buts multiples et la constitution de réserves foncières fondées sur les bonnes pratiques en la matière dans les pays d'Europe occidentale seront également examinées.

La gouvernance durable des terres étant intimement liée à la réalisation et à la facilitation de la neutralité en matière de dégradation des terres, la deuxième partie de ce sous-thème porte sur cette seconde question. Imputable à des facteurs biophysiques et socioéconomiques et exacerbée par les effets du changement climatique, la dégradation des terres et des ressources naturelles constitue l'un des plus grands défis que plusieurs pays de la région doivent relever. Si tous les pays de la région sont parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, tous n'ont pas fixé de cibles en ce qui concerne la neutralité en matière de dégradation des terres, et tous rencontrent encore des obstacles à la mise en œuvre de la Convention.

La restauration des terres dégradées est vitale si l'on veut que les pays atteignent les multiples objectifs prioritaires fixés à l'échelle nationale et internationale relatifs à l'atténuation des effets du changement climatique, à l'amélioration des moyens d'existence, à la lutte contre la désertification, à la restauration des écosystèmes et à la conservation de la biodiversité. Un système robuste de suivi de la neutralité en matière de dégradation des terres dans la région doit être mis en place, parallèlement au renforcement des capacités institutionnelles et à la conception d'un cadre stratégique adapté.

Les membres sont invités à faire part de leur expérience concernant la façon dont la gouvernance des terres et les régimes fonciers peuvent contribuer à la transformation des systèmes agroalimentaires dans la région, compte tenu également de la nécessité de restaurer les terres dégradées et d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres. L'accent devrait également être mis sur les recommandations concernant les politiques à mener à l'appui d'une gestion durable des terres.

6. Importance de la gouvernance de l'eau pour le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement en eau en Europe et en Asie centrale

Les pénuries d'eau et les sécheresses que connaissent certains pays et les inondations et les crues soudaines que d'autres subissent constituent désormais une réalité dans la région Europe et Asie centrale. En outre, la répartition inégale des ressources en eau à différentes échelles (d'une région et d'un groupe social à l'autre) a occasionné des tensions d'origines multiples et eu des répercussions sur les systèmes agroalimentaires.

Pour améliorer la gestion de l'eau, il est nécessaire d'envisager les problèmes liés à l'eau sous différents angles, et de faire un usage stratégique des partenariats et des processus de délibération, en s'appuyant sur des méthodes de gestion axées sur les paysages et sur l'eau. Une approche à plusieurs niveaux peut permettre de couvrir les différents échelons de la hiérarchie de la gestion de l'eau. Il s'agit là de tenir compte des liens d'interdépendance existant entre les parties prenantes, l'objectif général étant de contribuer à pérenniser les moyens de subsistance, d'accroître la durabilité environnementale et de favoriser l'harmonie sociale, en s'appuyant sur l'interface entre changement climatique, égalité des genres et biodiversité. La plupart des pays de la région ont certes modifié leurs systèmes nationaux de gouvernance de l'eau pour que ceux-ci s'appliquent au niveau des bassins et élaboré des lois et des règlements régissant l'établissement de structures de gestion des bassins, mais font toujours face à la difficulté de devoir déterminer quels cadres juridiques et pratiques permettraient une bonne coordination intersectorielle et une bonne allocation des ressources en eau à l'échelle nationale.

Il est recommandé de renforcer encore les capacités régionales de dialogue et de mise en commun de données d'expérience et de connaissances spécialisées concernant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques relatives à l'eau, ce afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau, et notamment d'assurer la gestion transfrontière de l'eau et la coopération à cet égard. Par conséquent, la Commission est invitée à réfléchir à la question des différentes dimensions (sociale, écologique, politique et environnementale) et des différents niveaux (macro, méso et micro) de la gestion de l'eau, ainsi qu'aux

facteurs en jeu et aux pratiques de gestion, notamment l'importance de la coopération transfrontière et du financement de la gestion de l'eau (au niveau macro du système de gouvernance), de la paradiplomatie (au niveau méso), et de l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau (au niveau micro). Les membres sont également invités à mutualiser l'expérience acquise.

III. Autres questions

7. Riposte de la FAO face aux multiples crises touchant l'Europe et l'Asie centrale

La région Europe et Asie centrale a été frappée par de multiples crises résultant de la guerre en Ukraine, des effets du changement climatique et, plus récemment, des tremblements de terre dévastateurs survenus en Türkiye début février 2023, qui ont provoqué une triple crise alimentaire, énergétique et financière. Ces crises ont provoqué la hausse brutale du coût des denrées alimentaires et de l'énergie, l'accélération de l'inflation, le durcissement des conditions financières, l'augmentation des factures des importations, la perturbation des chaînes d'approvisionnement alimentaire, l'endommagement des capacités logistiques et des infrastructures et la mise en péril de la sécurité alimentaire dans la région. Le niveau élevé des prix au détail des denrées alimentaires, de l'essence et des produits pétroliers demeure une préoccupation majeure. Si l'inflation globale a généralement ralenti depuis le pic atteint au premier semestre de 2022, l'inflation des prix des aliments demeure élevée. Les pays les plus vulnérables dans la région, notamment ceux d'Asie centrale, du Caucase du Sud, d'Europe de l'Est et des Balkans occidentaux ainsi que la Türkiye, sont les plus touchés par ces crises multiples, en particulier les segments les plus pauvres de la population.

Face à ces crises multiples, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a prêté un appui à court et à moyen terme aux pays touchés dans la région. La Commission sera invitée à évaluer les interventions que la FAO mène depuis deux ans face aux multiples crises frappant la région et à formuler des recommandations en vue d'améliorer ces interventions pour mieux répondre aux besoins des pays touchés et renforcer leur résilience.

8. Progresser vers l'égalité des genres dans la région: informations actualisées sur les progrès accomplis

Ce point de l'ordre du jour est un point permanent des sessions de la Commission européenne d'agriculture (ECA). L'équipe du Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale chargée des questions d'égalité des genres fournira des informations actualisées sur les activités menées par le Bureau régional dans le cadre des engagements pris en vue d'intégrer cet aspect dans les interventions visant à promouvoir le développement et dans certaines activités destinées à faire progresser l'égalité des genres en zone rurale au sein de la région, au moyen du renforcement des connaissances, du dialogue et de la fourniture d'avis en matière de politiques. Un document de référence résumera les principales questions relatives à l'égalité des genres et à l'agriculture et présentera les conclusions de l'examen des évaluations qui ont été menées sur le thème du genre dans les pays de la région au cours des deux dernières années et qui rendent compte des évolutions régionales et de la situation des femmes rurales au vu de la pandémie de covid-19. Les membres seront invités à examiner l'action de la FAO en faveur de l'égalité des genres dans la région, à exposer leurs points de vue et à présenter les pratiques en vigueur dans leurs pays respectifs, assorties d'exemples, en ce qui concerne l'intégration des questions d'égalité des genres dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la malnutrition.

9. Progrès accomplis par le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale en ce qui concerne les principales recommandations formulées lors de la 42^e session de la Commission européenne d'agriculture

Conformément aux recommandations sur la transformation des systèmes alimentaires aux fins de la lutte contre la malnutrition, que la Commission européenne d'agriculture a adoptées à sa 42^e session en janvier 2022, le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale présentera des informations actualisées sur les activités menées récemment par l'Organisation en Europe et en Asie centrale en vue d'appliquer lesdites recommandations. La Commission sera invitée à prendre note du rapport et à formuler des observations, selon qu'il conviendra.

10. Modification du Règlement intérieur de la Commission européenne d'agriculture

Conformément à l'article XII du Règlement intérieur de la Commission européenne d'agriculture, celle-ci sera invitée à examiner le projet d'amendement du Règlement intérieur présenté dans le document de session correspondant. Les amendements proposés visent à s'assurer que les dispositions du Règlement intérieur sont parfaitement en phase avec les politiques de la FAO en matière d'égalité des genres, à renforcer les dispositions relatives au remplacement des membres sortants du Comité exécutif et à adopter des dispositions claires en ce qui concerne le quorum nécessaire pour la prise de décisions par le Comité exécutif.

11. Élection du président de la Commission européenne d'agriculture, des premier et second vice-présidents et des autres membres du Comité exécutif

Conformément à l'article II et à l'article III.1 du Règlement intérieur de la Commission européenne d'agriculture, celle-ci sera invitée à élire parmi les représentants le président, le premier vice-président et le second vice-président de l'ECA et six autres membres du Comité exécutif, pour un mandat de deux ans.

12. Questions diverses

13. Date et lieu de la 44^e session de la Commission européenne d'agriculture

14. Examen et adoption du rapport de la session

Clôture de la session

Pour information

Avancer sur la voie de la transformation numérique du secteur agricole et des zones rurales au moyen de stratégies nationales, de systèmes d'administration publique dématérialisée et des villages numériques: informations actualisées pour l'Europe et l'Asie centrale

La FAO a lancé l'Initiative 1 000 villages numériques pour promouvoir les innovations numériques à l'appui d'un développement rural inclusif tenant compte des questions de genre et d'une transformation visant à rendre les systèmes agroalimentaires durables afin de favoriser la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

De plus, la FAO tire parti des technologies de l'information et de la communication pour mettre à l'essai et transposer à grande échelle les idées innovantes à fort potentiel pour l'alimentation et l'agriculture et accélérer leur production, faisant ainsi des services et des solutions d'«agriculture électronique» des biens publics mondiaux.

Le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale reconnaît le rôle décisif que joue l'agriculture électronique s'agissant d'accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires, de relever les défis causés par les crises mondiales et de réaliser les objectifs de développement durable. En réponse à ces défis et à ces demandes, la FAO en Europe et en Asie centrale a présenté ses priorités stratégiques pour l'agriculture électronique telles que définies au titre de l'approche baptisée «Digital REU 2022-2030» (Bureau régional numérique 2022-2030), qui consiste à faire de la transformation rurale inclusive, de la transition numérique et de l'innovation des priorités afin de donner aux petits exploitants, aux agriculteurs familiaux et aux jeunes davantage de moyens d'action.

La FAO en Europe et en Asie centrale joue un rôle crucial dans l'accélération de la concrétisation de ces priorités en offrant une assistance aux institutions et aux parties prenantes dans la région aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre d'initiatives porteuses de transformation dans le domaine du numérique.

Le document d'information donnera des renseignements sur les initiatives menées, les progrès accomplis sur la voie de l'accélération de la transformation numérique du secteur agricole dans la région Europe et Asie centrale et les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de l'expérience.

La Commission est invitée à prendre note des initiatives menées et des progrès accomplis.

Intégration de la science et de l'innovation dans les priorités régionales à l'appui de la transformation des systèmes agroalimentaires: progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action en Europe et en Asie centrale

La Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation a été adoptée par le Conseil de la FAO à sa 170^e session à l'issue d'un processus consultatif inclusif et transparent¹ et a été incorporée au Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031 au titre des questions transversales. Elle constitue un outil visant à accélérer la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Un plan d'action mondial a été élaboré qui présente les principaux éléments des vastes travaux que mène la FAO dans le domaine de la science et de l'innovation. Ce plan est axé sur les trois piliers d'action, les neuf résultats escomptés et les deux facteurs de réussite de la Stratégie en matière de science et d'innovation. Le cadre de haut niveau mis au point en vue de l'élaboration des plans d'action régionaux, qui a été communiqué aux comités techniques en 2022, contenait un certain nombre de propositions de produits qui ont été par la suite révisées sur la base des observations formulées par les bureaux régionaux et sous-régionaux, les bureaux de pays et tous les axes de la FAO concernés.

¹ Le rapport de la 170^e session du Conseil de la FAO est disponible à l'adresse <https://www.fao.org/3/nj485fr/nj485fr.pdf>.

Faisant fond sur la consultation sur la science et l'innovation tenue dans la région en 2021, le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale a défini et validé les orientations régionales du Plan d'action de la FAO accompagnant la Stratégie en matière de science et d'innovation, valables jusqu'en 2025, afin de libérer le potentiel transformateur de la science, la technologie et l'innovation et d'en accroître les capacités au moyen d'une action coordonnée et collective menée aux niveaux régional et national.

Le document d'information donnera un aperçu des raisons pour lesquelles la science et l'innovation sont essentielles à la recherche de solutions permettant d'atteindre les objectifs prioritaires de la FAO dans l'ensemble de la région Europe et Asie centrale. Il indiquera en outre les grandes orientations du plan d'action régional, fournira des renseignements sur les progrès accomplis sur la voie de sa mise en œuvre et présentera les faits saillants, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de l'expérience.

La Commission est invitée à prendre note des progrès accomplis sur la voie de la mise en œuvre du plan d'action régional.

Transformation des systèmes alimentaires en Europe et en Asie centrale: informations sur les activités de la FAO dans la région

Il apparaît de plus en plus évident dans la région Europe et Asie centrale qu'une amélioration de la performance du secteur de l'alimentation et de l'agriculture s'impose si l'on veut surmonter les difficultés multiples liées à l'insécurité alimentaire, à la malnutrition et aux inégalités et réduire le plus possible les contraintes s'exerçant sur l'environnement.

Les membres sont conscients qu'il importe d'opérer une transformation globale des systèmes alimentaires en vue de relever ces défis et de concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Au sein de la région Europe et Asie centrale, on observe des variations en ce qui concerne le degré de développement et les caractéristiques structurelles des systèmes alimentaires et la disponibilité des ressources naturelles.

Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires tenu en 2021 et le processus lui donnant suite dans la perspective du Bilan de 2023 après ce Sommet ont accru l'attention portée à la nécessité de transformer nos systèmes alimentaires en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, au moyen d'une approche globale reposant sur les dimensions sociale, économique et environnementale de la durabilité.

La FAO soutient activement les pays de la région aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de feuilles de route nationales qui soient en phase avec les objectifs de développement durable, au moyen d'évaluations complètes des systèmes alimentaires et de politiques concrètement applicables fondées sur des données factuelles, d'initiatives de renforcement des capacités techniques et de la mise en commun des connaissances.

Le document d'information fournira des renseignements actualisés concernant les activités menées par la FAO pour aider les pays à accélérer la transformation des systèmes alimentaires.

La Commission est invitée à prendre note des progrès accomplis et des initiatives mises en œuvre.